



## Congé-Jeunesse : Déclaration de remboursement

Le formulaire accompagné des pièces justificatives doit être complété, signé, et soumis au plus tard 6 mois après la période de congé demandée, soit par courriel à [secretariat@snj.lu](mailto:secretariat@snj.lu), soit par voie postale à : Service national de la jeunesse, c/o Congé jeunesse, L-2926 Luxembourg.

### Liste des pièces justificatives à joindre :

- **certificat de participation** (à établir par l'organisateur de l'activité) que le bénéficiaire du congé doit remettre à son employeur
- **fiche(s) de salaire** de la période correspondante. Veuillez surligner les montants utilisés pour le calcul du salaire brut.
- **attestation patronale** indiquant la/les date(s) exacte(s) du/des jour(s) congé-jeunesse effectivement pris
- **courrier** renseignant sur le taux de cotisation à **Assurance accident** de l'année correspondante (<https://aaa.public.lu/fr/prestations-cotisations/cotisations/bonusmalus.html>)
- **courrier** renseignant sur le taux de cotisation à la **Mutualité des Employeurs** de l'année correspondante (<https://ccss.public.lu/fr/support/contact.html>)

### Notre référence de la demande d'octroi du congé-jeunesse :

(figure dans le sujet de la lettre d'accord)

### Données de l'employé bénéficiaire du congé-jeunesse

Nom :

Matricule :

Prénom :

### Données de l'employeur

Nom :

Matricule :

Rue et numéro :

Code postal :

Localité :

Code BIC :

IBAN:

Nom de la personne de contact :

Téléphone :

Email :

## Calcul de l'indemnité

Salaire brut <sup>1</sup> :

Nombre de jours effectivement pris :

Taux d'occupation :

Nombre d'heures qui aurait dû être  
prestées :

Salaire horaire :

(1) Indemnité compensatoire :	A remplir par l'employeur	Cases réservées à l'administration
<p><i>Si occupation à temps plein</i></p> <p>( _____ € / 173 h ) x ( ____ h ) = salaire brut                      8h x nombre de jours pris</p>		
<p><i>Si occupation à temps partiel</i></p> <p>_____ €    x    _____ h = salaire horaire    nombre d'heures qui aurait                                          dû être prestées</p>		
<p><b>(2) Part patronale des cotisations sociales pour la période du congé-jeunesse :</b></p>		
Assurance maladie-maternité	( ____ %)	
Majoration pour prestations en espèces	( ____ %)	
Assurance pension	( ____ %)	
Prestations familiales	( ____ %)	
Santé au travail	( ____ %)	
Assurance Accident	( ____ %)	
Mutualité des employeurs	( ____ %)	
<b>Total (1) + (2)</b>		

**Par ma signature, je certifie la conformité des données fournies.**

Date :

Signature :

Vu et certifié exact

Liquidé conformément à l'article 19 (2) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat

Luxembourg, le

*Case réservée à l'administration*

L'ordonnateur

<sup>1</sup> Les bénéficiaires du congé-jeunesse touchent pour chaque journée de congé une indemnité compensatoire égale au salaire journalier moyen tel que défini par l'article L. 233-14, sans qu'elle ne puisse dépasser le **quadruple du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés**. Il n'est pas tenu compte des avantages non périodiques, notamment des gratifications et primes de bilan.